

Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

LE JEUDI NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ

A LA REQUETE DE :

La **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE**, dont le siège est situéplace de la Bourse à LYON - 2^{ème} (69002), immatriculée sous le numéro SIREN 13002170200019, représentée par Philippe VALENTIN, président,

Il m'est préalablement exposé :

Que la partie requérante organise un jeu concours dans le cadre de la Nuit de l'Orientation 2025 qui se déroulera au Palais du Commerce, siège de la CCI,

Que le jeu concours aura lieu le 24 janvier 2025,

Que la partie requérante a le plus grand intérêt à faire procéder par Officier Ministériel à toutes constatations utiles concernant le dépôt du règlement dudit jeu concours et de ses documents annexes,

Que je suis requis dans ce but,

Déférant à cette réquisition,

Je soussigné, Cédric BOUCHARLAT, Commissaire de justice associé de la S.E.L.A.R.L JURIKALIS, Commissaires de justice associés à l'Office de LYON 9ème (Rhône), y demeurant 39 rue Saint Simon



Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION

Certifie recevoir ce jour en mon étude le règlement du jeu concours intitulé « Nuit de l'orientation 2025 – 24 janvier 2025 », deux supports de communication et deux bulletins de participation numérique.

Le règlement présente les caractéristiques suivantes.

Il est rédigé sur quatre pages dactylographiées et comprend douze articles.

Le jeu concours se déroule le 24 janvier 2025.

Les modalités de participation et la dotation sont précisées.

Je procède à l'authentification dudit règlement.

Un exemplaire du règlement ainsi authentifié en version française, les deux supports de communication et les deux bulletins de participation numérique sont insérés au présent procès-verbal.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir à telles fins que de droit établi sur 10 pages.

Cédric BOUCHARLAT
Commissaille de Justice Associé



Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION



Règlement du Jeu concours Nuit de l'orientation 2025 - 24 janvier 2025

Article 1: Organisation du Jeu concours

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, dont le siège social est situé Place de la Bourse 69289 LYON CEDEX 02, immatriculée sous le numéro SIREN 13002170200019, représentée par Philippe VALENTIN, président, organise un jeu concours dans le cadre de la Nuit de l'Orientation 2025 qui se déroulera au Palais du Commerce, siège de la CCI.

Le jeu concours aura lieu le 24 janvier 2025.

Ce jeu concours est organisé en partenariat avec l'agence auto-école Marietton, dont le siège social est situé D30 69670 Vaugneray, immatriculée sous le numéro SIREN 789 873 627 représentée par Christophe Coquelle.

Article 2 : Conditions de Participation

Ce jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure à partir de 16 ans résidant en France, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu concours.

La participation au jeu concours est strictement limitée à un seul bulletin par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Le représentant légal a la possibilité de participer au nom de son enfant.

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement. En cas de difficultés d'application ou d'interprétation, la CCI tranchera souverainement et de manière définitive.

Article 3 : Modalités de Participation

Toute personne souhaitant participer au jeu concours est tenue de remplir un bulletin de participation numérique disponible le jour même du salon, le 24 janvier 2025, de 15h à 22h, à partir d'un OR Code.

La vérification de la présence physique au salon du participant sera effectuée.

Les inscriptions erronées ou frauduleuses ne seront pas prises en considération, ce qui entraînera automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation du participant au jeu concours organisé.

Article 4: Descriptif du lot

En partenariat avec l'agence auto-école Marietton, le lot à gagner est un permis de conduire composé de la formation au code et conduite avec 35h de conduite pour les formations en boite manuelle et 32h pour les formations en boite automatique. Cette formation peut se faire sous forme de stage d'une semaine ou de manière progressive.



par Me BOUCHARL POI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE Place de la Bourse 69289 Lyon Cedex 02 T 04 72 40 58 58 | www.lyon-metropole.cci.fr | infos@lyon-metropole.cci.fr



Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION



La formation comprend:

- · le test d'évaluation de départ
- les frais de gestion de l'élève
- le livret d'apprentissage dématérialisé
- l'accompagnement vidéos pédagogiques

Pour le code :

- 3 jours de stage avec un enseignant (soit en présentiel soit en visioconférence)
- le livre de code

Pour la formation conduite en stage d'une semaine :

- 15 heures en circulation pour la boite manuelle et 12 heures en circulation pour la boite automatique
- 10 heures sur le circuit privé Marietton
- 1 accompagnement à l'examen pratique du permis de conduire

Pour la formation conduite en formule progressive :

- 27 heures en circulation pour la boite manuelle et 24 heures en circulation pour la boite automatique
- 8 heures sur le circuit privé Marietton
- 1 accompagnement à l'examen pratique du permis de conduire

La valeur commerciale du lot est de 2436 euros avec le code et de 2238 euros sans le code.

Article 5 : Modalités du tirage au sort

Le lot sera attribué par tirage au sort effectué par l'équipe organisatrice, le 29 janvier 2025.

Sera considéré comme gagnant le bulletin de participation numérique dûment rempli respectant les conditions préalablement établies.

Article 6 : Notification du gagnant

Le gagnant sera informé personnellement par la CCI par téléphone et par courrier électronique avec accusé réception deux (2) jours après le tirage au sort.

Le gagnant devra répondre dans les sept (7) jours calendaires suivants l'envoi de ce courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes ainsi qu'une copie d'un justificatif d'identité.

Sans réponse de la part du gagnant, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné lors du tirage au sort.

S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué.

À cet effet, le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées ou la loyauté et la sincérité de sa participation.

Article 7 : Remise du lot

Le gagnant sera également informé des modalités de la remise de son lot lors de la notification adréssée par courrier électronique.

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE Place de la Bourse 69289 Lyon Cedex 02 T 04 72 40 58 58 | www.lyon-metropole.cci.fr | infos@lyon-metropole.cci.fr



Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION

Réf: 1400.C024611/CB



La CCI informera l'agence Marietton du nom du gagnant.

Le gagnant devra se rendre physiquement à l'agence Marietton Vitton : 49 Cr Vitton, Lyon 6. Si le gagnant est mineur, le représentant légal devra se présenter avec lui à l'agence.

Le lot gagné devra être accepté comme tel et ne pourra être ni remboursé, ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seul le gagnant sera contacté.

Toute fausse déclaration, indication d'identité fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 8 : Protection des Données Personnelles

La participation au présent jeu concours implique de fait l'accord du participant au traitement de ses données à caractère personnel.

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, responsable de traitement, collecte les données à caractère personnelle des participants au présent jeu concours. La base légale est le consentement. Les données des participants seront conservées 1 mois après la remise du lot. Hormis les données personnelles du gagnant, les données collectées seront transmises au partenaire pour la prospection commerciale uniquement sur le consentement du participant.

Droit à l'image : dans le cadre de nos communications sur les réseaux sociaux, site internet de la CCI, et, de la mise en avant du partenariat avec Marietton, le gagnant signera un droit à l'image. Si le gagnant est mineur, le représentant légal devra donner son autorisation.

Ce droit d'utilisation est valable durant 3 ans après la date de la publication.

Ce droit à l'image ne sera pas utilisé par le partenaire de ce présent jeu.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 dite Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'opposition de traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de notre délégué à la protection des données en écrivant à : dpo@lyon-metropole.cci.fr. Si vous estimez que la CCI n'a pas répondu à votre demande, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Pour plus d'informations, consultez notre <u>politique de protection des données</u> disponible sur le site internet de la CCI.

ARTICLE 9: Modification ou Annulation du Jeu

La CCI se réserve le droit de modifier, proroger, écourter ou annuler le jeu en cas de nécessité, en fonction des circonstances. En aucun cas, sa responsabilité ne pourra être engagée à cet égard.

La CCI ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

La CCI ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par la personne ayant participé et gagné le jeu concours.

Par ailleurs, la CCI décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du lot attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE Place de la Bourse 69289 Lyon Cedex 02 T 04 72 40 58 58 | www.lyon-metropole.cci.fr | infos@lyon-metropole.cci.fr



Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION

Réf: 1400.C024611/CB



La CCI se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

La CCI pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

ARTICLE 10. Consultation du Règlement

Le règlement du présent jeu concours est disponible sur le site de la Nuit de l'Orientation 2025 de la CCI.

Article 11 : Règlement des litiges

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Toute contestation relative au jeu sera tranchée par la CCI, et, en dernier recours, par les tribunaux compétents de la juridiction de Lyon.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la CCI.

Article 12 : Dépôt du règlement

Le présent règlement a été déposé auprès de Maître Boucharlat Cédric, cabinet JURIKALIS – commissaires de justice – sis 39 rue Saint Simon 69009 Lyon.

Le présent règlement a été authentifié par Maître Cédric BOUCHARLAT, Commissaire de Justice Associé de la SELARL JURIKALIS, suivant procès-verbal de dépôt de règlement du jeudi 9 janvier 2025. Un original du règlement se trouve inséré au procès-verbal de dépôt conservé dans les minutes de l'Etude.

Pour servir et valoir ce que de droit.



CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE Place de la Bourse 69289 Lyon Cedex 02 T 04 72 40 58 58 | www.lyon-metropole.cci.fr | infos@lyon-metropole.cci.fr



Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION





Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION



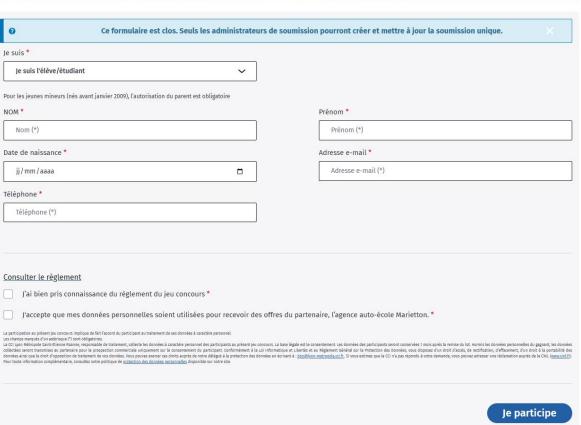


Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION







Tél.: 04.78.37.41.38 - www.jurikalis.com

@:contactlyon@jurikalis.com

EXPEDITION

